



Commune de LE PIAN SUR GARONNE

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL



Date de présentation du projet : 26 juin 2014

Collectivité territoriale porteur du projet : Mairie de Le Pian sur Garonne

*Nom du correspondant : Alain BELLARD
Stéphanie ROUSSILLON*

*Fonction : Maire
Adjointe en charge de l'Ecole*

Adresse : Marie 39, Grand Rue 33490 Le Pian sur Garonne

Téléphone : 05.56.76.42.42

*Adresse électronique : mairielepiangaronne@wanadoo.fr
a.bellard@orange.fr
steph.roussillon@wanadoo.fr*

Introduction

Depuis plusieurs années, la croissance démographique de la commune de Le Pian sur Garonne s'est fortement accentuée. Elle est à l'image de celle identifiée sur le Scot Sud-Gironde et plus particulièrement sur la Communauté des Communes des Coteaux Macariens. La population légale municipale de la commune était de 791 habitants en 2011, à laquelle il convient d'ajouter plusieurs nouveaux foyers construits depuis. Depuis une dizaine d'années, la commune s'est fortement engagée, en mobilisant d'importants moyens, en faveur de l'éducation considérée comme un champ d'action essentiel au développement des enfants : construction d'une école neuve, d'un restaurant scolaire, d'un périscolaire et d'une salle des Fêtes, informatisation de l'école (Septembre 2014), création d'un plateau sportif à proximité de l'école (2014-2015). Les effectifs d'élèves qui fréquentent les 4 classes de l'école (maternelle et primaire) représentent un peu plus de 10% de la population municipale légale.

La mise en place de la politique enfance jeunesse concernant notamment les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, les actions ados, ..., relève des compétences de la Communauté des Communes des Coteaux Macariens. L'accueil périscolaire de chaque école ou RPI du territoire de la CdC est géré par chaque commune indépendamment.

A la rentrée de septembre 2014, la commune franchit une nouvelle étape en mettant en place les nouveaux rythmes scolaires, la semaine à 4,5 jours.

Le Pian sur Garonne souhaite inscrire la mise en place et l'application de cette réforme des rythmes scolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Ce projet vise donc à placer l'enfant, son éducation et ses apprentissages au cœur du dispositif. Il s'inscrira dans la durée et sera évolutif en fonction des évaluations et des bilans intermédiaires qui seront effectués.

Nous demandons dans le cadre de l'application de cette réforme un **assouplissement des conditions d'encadrement des enfants** pour le temps des activités périscolaires.

1. Périmètre et public du PEDT

L'école du Pian-sur-Garonne a accueilli en 2013-2014 une population de 88 élèves répartis sur quatre classes. A titre indicatif, la structure 2013-2014 est une classe de PS/MS/GS : (23 élèves), une classe de GS/CP (21 élèves), une classe de CE1/CE2 (18 élèves) et une classe de CM1/CM2 (28 élèves). Située en milieu rural, l'école accueille une population hétérogène sur le plan socio-culturel incluant cependant une majorité d'enfants issus de milieux modestes. L'école accueillera pour l'année scolaire 2014-2015, 86 élèves.

- Territoire concerné : Le Pian sur Garonne
- Durée du PEDT : 1 an, renouvelable pour 3 ans après bilan
- Etablissement concerné : Ecole publique de Le Pian sur Garonne
- Public concerné, nombre total d'enfants : 82
- Niveau maternelle entre trois et cinq ans : 24
- Niveau élémentaire : 58

2. Objectifs éducatifs du PEDT

L'objectif du PEDT est de proposer aux élèves dont les familles le souhaitent des activités pédagogiques, sous forme d'ateliers, venant en complément de leurs enseignements sans s'y substituer et sans alourdir la journée éducative des enfants afin de répondre au mieux aux objectifs de la réforme.

Parallèlement à ces objectifs, la municipalité de Le Pian sur Garonne souhaite que ces nouveaux temps d'activités périscolaires permettent aux élèves d'accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives organisées contribuant à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants. Un autre objectif apparaît ici, l'accès pour tous à ces activités. La continuité entre le projet d'école, les TAP et les Accueils Périscolaires (APS) doivent également prévaloir. Enfin, le PEDT doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant et complétant le service public d'éducation. L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Il faut accepter que dans ces temps il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, le fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

Les actions proposées devront permettre :

- Le respect des rythmes de l'enfant et son épanouissement individuel (autonomie, socialisation et responsabilisation)
- L'éveil et la découverte
- L'apprentissage à la vie citoyenne
- La sensibilisation aux enjeux du développement durable et à l'environnement
- L'accès aux pratiques sportives et culturelles
- Le vivre ensemble
- Les multimédias
- L'implication des familles

La conception du PEDT est le fruit des réunions de concertation avec les équipes éducatives concernées, les parents d'élèves, le conseil municipal.

3. Organisation générale

L'organisation du temps des TAP vient compléter le temps scolaire et l'offre d'accueil de l'accueil périscolaire déjà existante sur la commune :

- Les 3 heures hebdomadaires de TAP se dérouleront le Lundi, Mardi et Jeudi de 15h45 à 16h45.
- Les solutions retenues concernant le mercredi s'articulent et s'inscrivent dans la politique Enfance-Jeunesse mise en place par la Communauté des Communes des Coteaux Macariens dans le cadre du contrat Enfance-Jeunesse.

Lors des « activités péri-éducatives », les enfants inscrits sont pris en charge par l'équipe d'animation jusqu'à 16h45. Durant ce temps, les enfants bénéficient d'activités artistiques,

ludiques ou sportives, ..., coordonnées et assurées par Association Vacances Loisirs, prestataire retenu par le conseil municipal. A 16h45, les enfants sont soit remis directement aux familles, soit ils continuent d'être encadrés par la Commune, dans le cadre de l'accueil périscolaire.

	APS	Matin Ecole	Pause méridienne	Après-midi Ecole	TAP	APS
Lundi	7h45-9h	9h-12h	12h-13h30	13h30-15h45	TAP 15h45-16h45	16h45-18h30
Mardi	7h45-9h	9h-12h	12h-13h30	13h30-15h45	TAP 15h45-16h45	16h45-18h30
Mercredi	Garderie 7h45-9h	9h-12h	Les enfants sont récupérés par les parents à partir de 12h et jusqu'à 13h (garderie commune de Pian sur Garonne). ou les enfants sont transportés sur les ALSH de leur choix où ils prendront leur déjeuner (CdC Côteaux Macariens).			
Jeudi	7h45-9h	9h-12h	12h-13h30	13h30-15h45	TAP et/ou APC 15h45-16h45	16h45-18h30
Vendredi	7h45-9h	9h-12h	12h-13h30	13h30-15h45	APS 15h45-17h30	Garderie 17h30-18h30

Tableau de synthèse de l'organisation des différents temps dans la semaine

Organisation des journées :

- Lundi, Mardi et Jeudi
 - Transport scolaire
 - Accueil périscolaire : 7h45 - 9h
 - 9h-12 : Temps scolaire
 - 12h-13h30 : pause méridienne et restaurant scolaire
 - 13h30 - 15h45 : Temps scolaire
 - 15h45 - 16h45 : TAP (et/ou APC le jeudi)
 - 16h45 - 18h30 :
 - APS
 - Transport scolaire

- Vendredi
 - L'organisation diffère à partir de 15h45
 - 15h45 - 17h30 :
 - APS
 - Transport scolaire
 - 17h30 - 18h30 :
 - Garderie communale

- Mercredi
 - Transport scolaire
 - Garderie communale : 7h45 - 9h
 - 9h-12 : Temps scolaire
 - 12h
 - Soit les enfants seront conduits gratuitement vers les ALSH de leur choix (AVL à St-Pierre d'Aurillac ou CVLV à Verdelaïs) où ils prendront leur déjeuner avant d'y passer l'après-midi. Ce transport est pris en charge par la CdC des Coteaux Macariens.
 - Soit les enfants sont récupérés par leurs parents à partir de 12h. Un service gratuit de garderie sera organisé par la commune jusqu'à 13h pour permettre à chacun d'avoir le temps de se rendre à l'école. Cette organisation sera expérimentée jusqu'aux vacances de la Toussaint où un premier bilan sera effectué.

Tarifs :

- Le transport scolaire communal : gratuit
- La garderie (mercredi matin, mercredi midi, vendredi soir) : gratuit
- TAP : gratuit
- APS : tarifs élaborés à partir du quotient familial, à l'échelle de la Communauté des Communes des coteaux Macariens. Les tarifs des APS sont donc harmonisés sur la totalité du territoire de la CdC.

4. Fonctionnement du PEDT

4.1 Public concerné :

- Public concerné, nombre total d'enfants : 82
- Niveau maternelle entre trois et cinq ans : 24
- Niveau élémentaire : 58

4.2 Acteurs et intervenant

Le prestataire retenu pour cette année de mise en place par le Conseil Municipal est l'Association Vacances Loisirs à qui il avait été confié la coordination et la gestion de l'Accueil Périscolaire. Après une année de mise en place, un bilan et une analyse sont effectuées. La prochaine convention sera établie pour 3 ans.

- **Equipe d'encadrement (AVL : 5 intervenants : 3 animateurs, 2 intervenants extérieurs)**
 - Animateurs diplômés, salariés de l'association AVL
 - 1 éducateur sportif
 - Des intervenants du tissu associatif local, partenaire d'AVL ou de la CdC.

- **Rôle des animateurs - AVL**

Les animateurs sont chargés d'accueillir les enfants et les parents, de faire le lien avec les enseignants. Ils doivent apporter une sécurité :

- physique en aménageant un cadre et des règles
- morale en véhiculant des valeurs de bonne moralité
- affective aux enfants en étant attentif à leurs besoins, en établissant une relation de confiance

Les animateurs ont en charge de mettre en place des activités et des ateliers libres afin de répondre aux besoins et aux attentes des enfants.

- **Rôle coordonnateur - AVL**

La personne en charge de la coordination est chargée d'organiser, de dynamiser le site dont elle est responsable. Pour cela, elle est chargée d'organiser les activités, de palier aux éventuels dysfonctionnements, de mettre en place différents projets en équipe, en cohérence avec le projet d'école et les divers temps d'accueils périscolaires (NTAP et APS).

Elle est aussi chargée de faire le lien entre l'équipe pédagogique, la direction de l'association AVL, les parents, les enseignants et les représentants de la commune.

Le directeur gère les tâches administratives : saisie des présences et des heures de présences des enfants, gestion des matériels, gestion des départs, bilan de fréquentation par tranche d'âges.

4.3 Fonctionnement des TAP

- **Organisation des groupes d'enfants**

Les effectifs connus à ce jour de l'école permettent d'envisager :

- 1 groupe rassemblant petite et moyenne sections de maternelles
- 1 groupe rassemblant les grandes sections maternelles et les CP
- 1 groupe de CE1, CE2
- 1 groupe de CM1/CM2

Il sera proposé aux enfants des « menus » d'activités, ainsi l'enfant pourra vivre chaque jour de la semaine une activité différente. Les activités ont une progression sur 6 à 7 semaines soit une séquence. Les temps d'activités périscolaires (TAP) ne sont pas obligatoires mais restent un droit à l'éducation pour les enfants.

- **Organisation des départs et retours en activité**

Les TAP sont organisés les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45. Ces jours-là, le temps scolaire se termine à 15h45. Les enfants sont rassemblés dans la cour de l'école. Les animateurs des TAP prennent en charge les groupes d'enfants à partir de ce lieu, et remettent à l'issue des TAP les enfants dans les locaux du périscolaire pour le temps APS qui suivra. Les parents ne pourront récupérer leur enfant après les TAP que dans le périscolaire, de 16h45 à 18h30.

- **Thématiques des activités**

L'enfant pourra découvrir tout au long de l'année différentes activités organisées par cycle d'une durée de 6 à 7 semaines (entre deux périodes de vacances) dans quatre domaines identifiés :

- Activités sportives : multisports, sports adaptés, ...
- Activités culturelles : théâtre, cirque, ...
- Activités environnementales : recyclage, jardin, ...
- Activités citoyennes : rencontres intergénérationnelles, journal de l'école, ...
-

Les différentes activités seront l'occasion d'aborder des thématiques autour de la solidarité, des sciences et techniques, de l'éducation artistique, ou du livre et des médias. L'organisation d'un atelier « journal » sera l'objet d'un trait d'union entre l'école, les activités périscolaires et la vie de la commune.

- **Intervenants spécialisés**

L'association AVL propose aux enfants des interventions spécialisées sur des thématiques diverses tout au long de l'année.

- Cuisine : Association « Croqu'recettes »
- Théâtre : Association « Emerg'en scene »
- Arts plastiques : Association « Art cadre »
- Sciences et techniques et environnement
- Cirque : Association « Ouistitis Circus »
- Musique : Association « Ardilla »
- Transmission et citoyenneté
- Tennis : Club de Tennis « La Raquette des Coteaux »

Exemple de programmes des TAP pour chaque groupe :

	Maternelles (PS - MS)		
	Lundi	Mardi	Jeudi
Cycle 1 : Septembre - Vacances de Toussaint	Eveil aux sports	Cuisine	A définir
Cycle 2 : Toussaint - Noël	Eveil aux sports	Citoyenneté	A définir
Cycle 3 : Janvier - Vacances d'Hiver	Eveil aux sports	Environnement	A définir
Cycle 4 : Vacances d'Hiver - Vacances de Printemps	Eveil aux sports	Jardin	Cuisine
Cycle 5 : Vacances de Printemps - Vacances d'été	Eveil aux sports	Arts Plastiques	A définir

Cycles de TAP pour les PS - MS

	GS - CP		
	Lundi	Mardi	Jeudi
Cycle 1 : Septembre - Vacances de Toussaint	Cirque	Sports	Chant
Cycle 2 : Toussaint - Noël	Arts Plastiques	sports	Théâtre
Cycle 3 : Janvier - Vacances d'Hiver	A définir	Sports	A définir
Cycle 4 : Vacances d'Hiver - Vacances de Printemps	Environnement	Sports	A définir
Cycle 5 : Vacances de Printemps - Vacances d'été	A définir	Sports	Danse

Cycles de TAP pour les GS - CP

	CE1 - CE2		
	Lundi	Mardi	Jeudi
Cycle 1 : Septembre - Vacances de Toussaint	Environnement	Théâtre	Sports
Cycle 2 : Toussaint - Noël	Musiques	Environnement	Sports
Cycle 3 : Janvier - Vacances d'Hiver	Arts Plastiques	Cuisine	Sports
Cycle 4 : Vacances d'Hiver - Vacances de Printemps	Cirque	Arts Plastiques	Sports
Cycle 5 : Vacances de Printemps - Vacances d'été	Environnement	Danse	Sports

Cycles de TAP pour les CE1 - CE2

	CM1 - CM2		
	Lundi	Mardi	Jeudi
Cycle 1 : Septembre - Vacances de Toussaint	Sports	Arts Plastique	A définir
Cycle 2 : Toussaint - Noël	Sports	Théâtre	A définir
Cycle 3 : Janvier - Vacances d'Hiver	Sports	Citoyenneté	Cuisine
Cycle 4 : Vacances d'Hiver - Vacances de Printemps	Sports	Cuisine	Théâtre
Cycle 5 : Vacances de Printemps - Vacances d'été	Sports	A définir	Nature

Cycles de TAP pour les CM1 - CM2

4.4 Activités Pédagogiques Complémentaires :

L'équipe enseignante a fait part en Conseil d'Ecole de son intention d'utiliser le créneau de TAP du jeudi pour prendre en charge certains enfants dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires. Un suivi précis des effectifs sera effectué.

4.5 Les locaux

Les locaux mis à disposition pour les TAP sont :

- La salle de l'Accueil Périscolaire (attenant à l'Ecole)
- 2 classes (Ecole)
- La salle de motricité (Ecole)
- D'une salle d'activité à la Mairie (ancienne salle du Périscolaire)
- A noter également, les investissements qui seront effectués par la commune durant l'année 2014-2015 et qui pourront être utilisés :
 - La création d'une salle informatique mobile au sein de l'école pour la rentrée de septembre 2014

- La construction d'un plateau sportif en toute proximité de l'école dans le courant de l'année 2015
- Dans la cadre de projets ponctuels, une salle de fête pourra également être mise à disposition (représentations publiques, réunions d'informations, manifestations festives, ...).

5. Evaluation - Bilan

Les bilans d'activités permettent d'évaluer la participation des enfants, de vérifier si les objectifs fixés dans la fiche d'activité sont atteints et ainsi de juger la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs. Un premier bilan sera effectué après le premier trimestre de fonctionnement, fin 2014.

L'implication des parents s'évalue lors des temps d'échanges quotidiens et des différentes manifestations organisées tout au long de l'année.

Un bilan intermédiaire est effectué avant les vacances d'hiver.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

- Indicateurs quantitatifs :
 - Taux de fréquentation global
 - Nombre d'inscrits par activités et par période ; détaillé par groupe
 - Part des enfants maintenus sur une activité sur la période
 - Réinscription des enfants
- Indicateurs qualitatifs :
 - Production commune en fin de période, sous forme de représentation
 - Réussite scolaire
 - Retours d'expérience fait par les familles

6. Modalités de mise en œuvre

Depuis le mois de mars 2014, dès la mise en place du conseil municipal :

- Réunion des divers partenaires constituant le comité de pilotage : élus des parents, Mairie, Ecole, AVL (APS)
- Choix du conseil municipal d'un prestataire pour les TAP (AVL)

Informations des familles :

- Réalisation d'un article spécifique sur la mise en place des rythmes scolaires dans le bulletin municipal, distribué à tous les habitants,
- Mise en ligne sur le site de la commune d'un dossier sur la mise en place des rythmes scolaires
- Réalisation d'une plaquette spécifique pour tous les parents de l'école
- Réunion publique pour présenter la mise en œuvre de la réforme suivie d'un échange questions/réponse le 21 Août 2014

- Pré-inscription des enfants pour le premier cycle de septembre 2014.

7. Modalités de renouvellement

Après la première année de mise en œuvre, un bilan sera effectué par le comité de pilotage en fin d'année scolaire. Le contrat pourra alors être reconduit pour une durée de 3 ans.

Le présent contrat est renouvelé par tacite reconduction. Des ajustements mineurs au contrat peuvent être apportés en fonction de l'évaluation faite par le comité de pilotage.

A tout moment de la durée du contrat, chaque partie peut prendre l'initiative d'en demander la modification ou la révision en adressant aux autres parties, deux mois avant l'échéance de modification souhaitée, une lettre faisant état des modifications demandées et de leur motivation. Les parties ont alors un mois pour trouver un consensus. A défaut, la convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties.